



**RENEWAL OF A PROGRAM SPECIFIC AGREEMENT FOR A
STUDENT EXCHANGE**

Between

**BOARD OF REGENTS OF THE UNIVERSITY SYSTEM OF GEORGIA
BY AND ON**

**BEHALF OF GEORGIA STATE UNIVERSITY AND ITS J. MACK ROBINSON COLLEGE OF
BUSINESS, ATLANTA, U.S.A.**

33 Gilmer Street SE Atlanta, GA 30303, USA

Represented by Richard D. Phillips, Dean

And

THE UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC CHAMBÉRY, FRANCE

27 rue Marcoz, B.P. 1104, 73011 Chambéry cedex, France

Represente by Denis Varaschin, President

2018 - 562

In furtherance of the existing relationship established on March 30, 2006, between the Board of Regents of the University System of Georgia by and on behalf of Georgia State University and its J. Mack Robinson College of Business, Atlanta, Georgia, United States of America ("Georgia State") and the Université Savoie Mont Blanc and its Institute of Business Administration, Chambéry, France ("USMB"), both parties agree to renew a student exchange in accordance with the terms and conditions set forth in this agreement ("Agreement").

Georgia State and USMB hereby agree to the following:

1. Description of Program

This Agreement is established to facilitate a student exchange program at the partner institution ("Exchange Program"). The program enables students working towards a degree at one institution to take classes for transfer credit at the other institution.

For purposes of this Agreement, the term "Home University" shall mean the institution in which a student is formally enrolled as a degree candidate, and "Host University" shall mean the institution that has agreed to receive students from the Home University for a period of study.

2. Term and Academic Years

This Agreement becomes effective on the date it is duly signed by representatives of both institutions. The term of the Agreement shall commence on the effective date and shall be in effect for five (5) years, unless earlier terminated by either party pursuant to Section 15 below. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the term of this Agreement shall not extend beyond one academic year if Georgia State or USMB assume any financial obligations by entering into this Agreement and, in no event shall the term of this

Agreement extend beyond five (5) academic years. This Agreement may be renewed for additional academic years or five (5) year renewal terms, as applicable, upon the advance written agreement of both parties.

The academic year at Georgia State consists of two regular semesters: the Fall semester begins in August and ends in mid-December and the Spring semester begins in January and runs into May. In addition, there is an abbreviated Maymester, Summer semester, and Summer Institute. Students from USMB may participate during any semester.

The academic year at USMB consists of two regular semesters: the Fall semester begins in September and ends in mid-December and the Spring semester begins in January and runs into May. Students from Georgia State taking classes at USMB may participate during any semester.

3. Number of Students

Starting in Fall 2018 and continuing for each year during the term of this Agreement, the two institutions will exchange students on a one-for-one basis, according to credit hours. Each academic year, the institutions will allocate semester spaces for the partner's full-time exchange students. If an institution sends a student for the academic year, this counts for two semesters of that year's total.

Both parties will endeavor to maintain an evenly balanced exchange during the term of this Agreement. However, if conditions exist which render such equity impossible during a particular semester, such imbalance shall be corrected in the subsequent available semester to restore balance. In no event shall an imbalance in the exchange be carried forward beyond one semester, nor should students currently enrolled in the program be removed to restore balance. The exchange balance will be monitored annually throughout the term of this Agreement by both institutions. Either party to this Agreement may refuse admission to the additional incoming students until the exchange balance is restored.

4. Units Involved in Exchange Program

Participants in the program will be drawn from J. Mack Robinson College of Business at Georgia State, and the Institute of Business Administration at USMB at the discretion of both parties.

Exchange students enrolled at Georgia State may take coursework in J. Mack Robinson College of Business, and exchange students enrolled at USMB may take coursework in the Institute of Business Administration.

5. Requirements for Participation

Students who wish to participate in the Exchange Program will be screened for eligibility for admission by the Home University, which shall respect the admission requirements and enrollment constraints of the Host University. Students will be required to comply with the standard rules, regulations, and enrollment restrictions of the Host University in the selection of courses, including requirements of language proficiency and health documentation.

Students must be proficient in the language of instruction for courses being taken at the Host University in order to participate. At Georgia State, the language of instruction is English, and at USMB the language of instruction is French and English. Students from USMB will be required to submit English language proficiency test scores appropriate for admission. At the discretion of the Program Director, students from USMB may submit the Georgia State English Language Proficiency Form in place of TOEFL scores. Students from Georgia State will be required to demonstrate proficiency in French if the student opts to take courses taught in the French language. These language requirements apply only to the students and not to their spouses and/or dependents. Each Host University shall have final authority over decisions regarding admission of students to its courses.

6. Academic Counseling, Credits and Reports

The school, department or unit involved in this Agreement at each Home University will provide academic counseling to its own students to ensure that the courses taken at the Host University are acceptable with respect to its own degree programs. The Host University will supply the Home University with course descriptions and other pertinent materials/non-confidential information to assist in determining course equivalency. Students will carry a normal load of classes appropriate to full-time status at the home and host institution(s).

The exchange students must pursue the approved course of study for the agreed period. Course work undertaken by visiting students should be recognized as contributing to degree requirements at the Home University, but this remains at the discretion of the Home University. Georgia State students will receive transfer credits under this Agreement. At the end of each semester or academic term, students will follow appropriate procedures at the Host University to ensure academic records/transcript from the Host University are sent to the Home University.

7. Student Responsibilities and Expenses

1. Payment of all mandatory student fees and tuition to the Home University by published deadlines;
2. With the assistance of the Host University, obtaining the proper visas and other documents required by the government of the Host University, including any guarantee that they have the financial resources to meet all expenses;
3. The costs of food, housing, international and local transportation, books, fees for class materials, and other educational and personal expenses;
4. When provided by the Host University, payment of housing and board costs to the Host University by the published deadlines;
5. Purchasing the required health/hospitalization/liability insurance, including a repatriation and medical evacuation plan, for the time period of their involvement in the Exchange Program in order to meet governmental regulations, as well as the regulations of the Host and Home Universities, as set forth in Section 9 below;
6. Submitting any health or immunization records required by Host University;
7. Abiding by the same regulations and performance standards that pertain to other students at the Host University;
8. In compliance with the Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA), requesting official transcripts to be sent by the Home University to the Host University; and

9. Providing the appropriate exchange coordinator/director at the Host University emergency contact information.

8. Visa Requirements

Each Host University will provide the necessary documentation (e.g., official letters of admission, immigration documents) for exchange students to obtain a visa to enter and study in the host country. This documentation enables the Home University to sponsor the students as part of this Agreement but does not commit the institution to any financial sponsorship. In order to produce this documentation, they will rely on the Home University communicating student information four to five months before the start of the Exchange Program. The Host University will update the Home University annually regarding the data and documentation required. It is each student's responsibility to obtain the appropriate visa, as required by the host country. Exchange students coming to Georgia State are required to obtain a J-1 visa, and therefore must provide documentation of sufficient financial resources needed to study in the U.S. Forms and detailed information about this process will be provided by Georgia State's International Student & Scholar Services.

9. Insurance Requirements

Personal health, hospitalization and accident insurance, including a repatriation and medical evacuation plan, as well as liability coverage, is required for all students participating in this Exchange Program. Students who already have insurance must submit proof of such coverage to the Host University for approval before departing from their home countries. The Host University will assist students in identifying available insurance options designed for international students, if necessary. Students from USMB who do not have appropriate insurance must obtain Georgia State's international students' insurance policy. Students from Georgia State must obtain Georgia State's mandatory study abroad insurance coverage.

10. Housing

The Host University may offer advice to exchange students regarding accommodations, but it is the responsibility of the students themselves to making living arrangements in the host country.

11. Employment

This agreement allows any type of employment of USMB and/or Georgia State students in the host country. Students will follow appropriate steps to obtain authorization of employment and will follow regulations of their student visas and host university.

12. Compliance with Rules and Regulations

Exchange students will be subject to the rules and regulations of the Host University, and the laws and procedures of the state or province in which the institution is located. The Host University will assume no responsibility for a student's conduct or lack of compliance with any of the host country's laws. If a student voluntarily withdraws or is dismissed for disciplinary reasons before the end of the Exchange Program, the program will be considered

completed by the Host University with respect to that student. No replacements will be sent to the Host University for students who do not complete the Exchange Program. Furthermore, each Host University reserves the right to require a student to withdraw from the Program if the student's academic performance or personal misconduct warrants such action, provided, however, the Host University will, absent extenuating circumstances, attempt to consult with the Home University before implementing such action. The dismissal of a student shall not abrogate this Agreement, or arrangements regarding other students.

13. Research

To the extent allowable by law, the parties may engage in joint research, conference participation, publication of research results and other research-related activity. The parties understand and agree that certain research sponsors may limit participation on specific research projects in the host country. The parties further understand and agree to secure all Institutional and other required approvals prior to conducting research activities and to abide by all policies and procedures governing such activities.

If exchange students participate in research funded by a third-party sponsor, the parties agree that such research activities will abide by the terms of the sponsorship agreement. If exchange students receive third-party confidential information for research purposes that was provided under a written nondisclosure or confidential disclosure agreement, the parties agree that the exchange students will be bound by the confidentiality and nondisclosure terms of such agreement.

Students pledge to disclose any intellectual property developed as a result of joint research to both the Host and Home Institutions unless such disclosure is unlawful under the law of the Host Institution's country. If valuable intellectual property is created as a result of joint research, ownership of such intellectual property shall be determined in accordance with the law of inventorship or authorship of the country in which the research occurred and the Host Institution's policies. The parties agree that the Host Institution will evaluate the intellectual property, in consultation with the other party, to determine whether formal patent, copyright, or other protection is desirable.

14. Travel Advisory Countries Policy

Georgia State's Travel Advisory Policy governs international travel by Georgia State students, faculty and staff and may affect the ability of Georgia State to participate in the Program. Travel must be approved by specified Georgia State administrators.

15. Modification, Termination, Renewal of Agreement

This Agreement may be modified, revised, or renewed but only upon the mutual consent of the parties in writing. Either party may terminate this Agreement by written notice submitted at least 90 days in advance of the next academic semester. Termination will not affect existing or approved students in the Exchange Program. Unless renewed by mutual written consent, this Agreement will conclude at the end of the specified academic term or year (as defined in Section 2 above). The English version is authoritative.

16. Primary Contacts / Program Directors

The Primary Contacts/Program Directors will ensure that the terms of this Agreement are carried out. They will serve as the contact persons at each institution, ensure that necessary approvals are in place, and have administrative oversight of the program.

The primary contacts for the parties to this Agreement are the following:

For Georgia State University


Name: Kimberly Lawrence
Title: Program Manager
Department: Robinson College of Business
Address: 35 Broad St., Suite 703
Atlanta, GA, 30318
Phone: 1-404-413-7144
Fax: 1-404-413-7162
Email: Klawrence11@gsu.edu

For Université Savoie Mont Blanc

Name: Gianmarco Gallotta
Title: International Relations Officer
Department: IAE Savoie Mont Blanc
Address: 1 Route de Saint Cassin - BP1104
73011 Chambéry Cedex
Phone: 33(0)479758538
Fax: 33(0)479738453
Email: International-chy.iae@univ-smb.fr

WHEREFORE the parties to this Agreement signify their acceptance of the terms and conditions contained herein by signing in the spaces below.

Board of Regents of the University System of Georgia by and on behalf of Georgia State University and its J. Mack Robinson College of Business

By: 
Dr. Richard Phillips
Dean

Date: January 15, 2019

Université Savoie Mont Blanc for its Institute of Business Administration
*Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président du Conseil d'Administration*


By: _____
Prof. Denis Varaschin
President

Date: 15 NOV. 2018



2018 - 562

ACCORD DE RENOUVELLEMENT POUR UN PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS
entre
LE CONSEIL DES RÉGENTS DU SYSTÈME UNIVERSITAIRE DE GÉORGIE
et
L'UNIVERSITÉ D'ÉTAT DE GEORGIE ET DE SON COLLÈGE D'ENTREPRISES, J. MACK
ROBINSON, ATLANTA, Etats-Unis
33 Gilmer Street SE Atlanta, GA 30303, USA
Représenté par Richard D. Phillips, Doyen

et
L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC CHAMBÉRY France
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
27 rue Marcoz, B.P. 1104, 73011 Chambéry cedex, France
Représentée par Denis Varaschin, Président

Sur la base de l'accord signé en date 30 mars 2006 entre le Conseil d'Administration du Système Universitaire de Géorgie, par et au nom de la Georgia State University et de son J. Mack Robinson College of Business, à Atlanta, Géorgie, États-Unis d'Amérique («Georgia State») et l'Université Savoie Mont Blanc, et son Institut d'Administration des Entreprises, à Chambéry, France ("USMB") acceptent de continuer l'échange d'étudiants conformément aux modalités et conditions énoncées dans la présente entente («entente»).

Georgia State et USMB conviennent par les présentes ce qui suit :

1. Description du programme

Cet Accord est conclu pour faciliter le programme d'échange d'étudiants avec l'institution partenaire ("Programme d'échange"). Le programme permet aux étudiants qui préparent un diplôme dans l'une des deux institutions de suivre des cours permettre le transfert de crédits dans l'autre institution.

Aux fins du présent Accord, le terme « Université d'origine » désigne l'institution dans laquelle un étudiant est officiellement inscrit comme candidat à un diplôme et « Université d'accueil » désigne l'institution qui a accepté de recevoir des étudiants de l'Université d'origine pour une période d'études.

2. Terme et années universitaires

Cet accord entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants des deux institutions. La durée de l'entente sera de cinq (5) ans et débutera à la date d'entrée en vigueur

et, à moins qu'elle ne soit résiliée par l'une ou l'autre des parties conformément à l'article 15 ci-dessous. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, la durée de la présente convention ne doit pas dépasser une année universitaire si l'État de Géorgie ou l'USMB assument des obligations financières en concluant le présent contrat et, en aucun cas, la présente entente ne doit dépasser cinq (5) années universitaires. Cette entente peut être renouvelée pour des années universitaires supplémentaires ou des périodes renouvelables de cinq (5) ans, selon le cas, avec l'accord écrit préalable des deux parties.

L'année académique à l'Etat de Géorgie se compose de deux semestres réguliers : le semestre d'automne commence en août et se termine à la mi-décembre et le semestre de printemps commence en janvier et se termine en mai. De plus, il y a un Maymester, session d'été, et une école d'été.

Les étudiants de l'USMB peuvent participer à n'importe quel semestre.

L'année académique à l'USMB se compose de deux semestres réguliers : le semestre d'automne commence en septembre et se termine à la mi-décembre et le semestre de printemps commence en janvier et se termine en mai. Les étudiants de Georgia State qui suivent des cours à l'USMB peuvent participer à n'importe quel semestre.

3. Nombre d'étudiants

À compter de l'automne 2018, et en continuant chaque année pendant la durée de la présente entente, les deux établissements échangeront des étudiants selon le principe de « un pour un », selon les crédits d'heures. Chaque année académique, les établissements attribueront des périodes semestrielles à temps plein pour les étudiants en échange du partenaire. Si un établissement envoie un étudiant pour l'année universitaire, cela compte pour les deux semestres du total de l'année.

Les deux parties s'efforceront de maintenir un échange équilibré pendant la durée du présent accord. Cependant, s'il existe des conditions qui rendent cette équité impossible pendant un semestre particulier, ce déséquilibre doit être corrigé au cours du semestre suivant pour le rétablir. En aucun cas, un déséquilibre dans l'échange ne doit être reporté au-delà d'un semestre, et les étudiants actuellement inscrits au programme ne doivent pas être exclus pour rétablir l'équilibre. Le solde de l'échange sera contrôlé annuellement pendant la durée du présent Accord par les deux institutions. Chaque partie au présent accord peut refuser l'admission à des étudiants entrants supplémentaires jusqu'à ce que le solde d'échange soit rétabli.

4. Unités impliquées dans le programme d'échange

Les participants au programme seront issus du College of Business J. Mack Robinson de l'État de Géorgie et de l'Institut d'Administration des Entreprises de l'USMB, à la discrétion des deux parties.

Les étudiants en échange inscrits à Georgia State peuvent suivre des cours au College of Business J. Mack Robinson, et les étudiants en échange inscrits à l'USMB peuvent suivre des cours à l'Institut d'Administration des Entreprises.

5 Conditions de participation

Les étudiants qui souhaitent participer au programme d'échange seront évalués pour leur admission par l'Université d'accueil, et doivent respecter les exigences d'admission et les contraintes d'inscription de l'Université d'accueil. Les étudiants seront tenus de se conformer aux règles, règlements et restrictions d'inscription standard de l'Université d'accueil pour la sélection des cours, y compris les exigences de maîtrise de la langue et les documents médicaux.

Les étudiants doivent maîtriser la langue d'enseignement pour les cours suivis à l'Université d'accueil afin d'y participer. À Georgia State, la langue d'enseignement est l'anglais et à l'USMB, les langues d'enseignement sont le français et l'anglais. Les étudiants de l'USMB seront tenus de soumettre les résultats des tests appropriés de compétence en langue anglaise pour l'admission. À la discrétion du directeur du programme, les étudiants de l'USMB peuvent soumettre le formulaire de compétence en langue anglaise de l'État de Géorgie à la place des résultats du TOEFL. Les étudiants de l'État de Géorgie seront tenus de démontrer leur compétence en français si l'étudiant choisit de suivre des cours enseignés en langue française. Ces exigences linguistiques s'appliquent uniquement aux étudiants et non à leurs conjoints et / ou à leurs personnes à charge. Chaque Université hôte aura l'autorité finale sur les décisions concernant l'admission des étudiants à ses cours.

6. Conseil pédagogique, Crédits et Rapports

L'école, le département ou l'unité impliqué dans cet accord dans chaque Université d'origine fournira des conseils pédagogiques à ses propres étudiants pour s'assurer que les cours suivis à l'Université d'accueil sont compatibles en ce qui concerne ses propres programmes d'études. L'Université d'accueil fournira à l'Université d'origine les descriptions de cours et autres documents pertinents / informations non confidentielles pour aider à déterminer l'équivalence des cours. Les étudiants auront une charge normale de cours correspondant à une scolarité à temps plein dans les institutions d'origine et d'accueil.

Les étudiants en échange doivent suivre le programme d'études approuvé pour la période convenue. Les études suivies par les étudiants en échange devront être reconnues comme contribuant aux exigences de diplôme de l'Université d'origine, mais cela reste à la discrétion de l'Université. Les étudiants de l'État de Géorgie recevront des crédits capitalisés en vertu du présent Accord. À la fin de chaque semestre ou période universitaire, les étudiants suivront les procédures appropriées de l'Université d'accueil pour s'assurer que les dossiers universitaires / relevés de notes de l'Université d'accueil sont envoyés à l'Université d'origine.

7. Responsabilités de l'étudiant et frais divers

1. Le paiement de tous les frais d'inscription obligatoires et les frais de scolarité à l'Université d'accueil dans les délais impartis ;
2. Avec l'aide de l'Université d'accueil, l'obtention des visas et des autres documents requis par la direction de l'Université d'accueil, y compris toute garantie que les étudiants disposent des ressources financières nécessaires pour faire face à toutes les dépenses ;
3. Les coûts de la nourriture, de logement, de transport international et local, des livres, des frais de fournitures et d'autres dépenses pédagogiques et personnelles ;
4. Lorsque l'Université d'accueil le fournit, le paiement des frais de logement et de pension est effectué dans les délais impartis ;
5. La souscription de l'assurance maladie / hospitalisation / responsabilité civile requise, y compris un plan de rapatriement et d'évacuation médicale, pour la période de participation au programme d'échange afin de respecter les réglementations nationales, ainsi que les règlements des Universités d'accueil et d'origine tels que définis dans la section 9 ci-dessous ;
6. L'envoi des dossiers de santé ou de vaccination requis par l'Université d'accueil;
7. Le respect des mêmes règlements et des mêmes normes de performance que les autres étudiants de l'Université d'accueil ;
8. En conformité avec la loi sur les droits à l'éducation familiale et la protection des renseignements personnels (FERPA), l'envoi à l'Université d'origine des relevés de notes officiels de l'Université d'accueil ;
9. La communication au coordinateur / directeur de l'échange de l'adresse de contact de l'Université d'accueil.

8. Nécessité de visa

Chaque Université d'accueil fournira la documentation nécessaire (par exemple, les lettres officielles d'admission, les documents d'immigration) afin que les étudiants en échange obtiennent un visa pour entrer et étudier dans le pays d'accueil. Cette documentation permet à l'Université d'accueil de parrainer les étudiants dans le cadre de cet Accord, mais n'engage pas l'institution à un parrainage financier. Afin de produire cette documentation, elles s'appuieront sur les informations des étudiants de l'Université d'accueil, quatre à cinq mois avant le début du programme d'échange. L'université d'accueil mettra à jour chaque année les données et la documentation requises de l'université d'origine. Il est de la responsabilité de chaque étudiant d'obtenir le visa approprié tel que requis par le pays d'accueil. Les étudiants en échange venant à l'Etat de Géorgie sont tenus d'obtenir un visa J-1 et doivent fournir des documents de ressources financières suffisantes pour étudier aux États-Unis. Des informations détaillées sur ce processus seront fournies par International Student & Scholar Services.

9. Conditions d'assurance

Une assurance personnelle de santé, d'hospitalisation et d'accident, incluant un plan de rapatriement et d'évacuation médicale, ainsi qu'une couverture de responsabilité, est requise pour tous les étudiants participant à ce programme d'échange. Les étudiants qui ont déjà une assurance doivent produire la preuve de cette couverture à l'Université d'accueil pour approbation avant de quitter leur pays d'origine. L'Université d'accueil aidera les étudiants à choisir les options d'assurance disponibles conçues pour les étudiants internationaux, si nécessaire. Les étudiants de l'USMB qui n'ont pas d'assurance appropriée doivent obtenir la police d'assurance internationale des étudiants de l'État de Géorgie. Les étudiants de l'État de Géorgie doivent obtenir la couverture d'assurance obligatoire à l'étranger de l'État de Géorgie.

10. Logement

L'Université d'accueil peut apporter ses conseils aux étudiants en échange en matière d'hébergement mais il est de la responsabilité des étudiants eux-mêmes de prendre les dispositions nécessaires pour vivre dans le pays d'accueil.

11. Emploi

Cet accord permet tout type d'emploi d'étudiants USMB et / ou Georgia State dans le pays d'accueil. Les étudiants suivront les étapes nécessaires pour obtenir l'autorisation de travail et suivront la réglementation de leurs visas d'études et de l'Université d'accueil.

12. Conformité aux règles et règlements

Les étudiants en échange seront soumis aux règles et aux règlements de l'Université d'accueil, ainsi qu'aux lois et procédures de l'État ou du pays où l'établissement est situé. L'Université d'accueil n'assumera aucune responsabilité pour le comportement d'un étudiant ou le non-respect de l'une des lois du pays d'accueil. Si un étudiant se retire volontairement ou est renvoyé pour des raisons disciplinaires avant la fin du programme d'échange, le programme sera considéré comme terminé par l'Université d'accueil pour cet étudiant. Aucun remplaçant ne sera envoyé à l'Université d'accueil. De plus, chaque Université d'accueil se réserve le droit de demander à un étudiant de se retirer du programme si les résultats universitaires de l'étudiant ou son inconduite personnelle le justifient, à condition toutefois que l'Université d'accueil tente, en l'absence de circonstances atténuantes, de mettre en œuvre une telle action. Le renvoi d'un étudiant ne doit pas abroger cet accord ou des dispositions concernant d'autres étudiants.

13. Recherche

Dans la mesure permise par la loi, les parties peuvent participer à des recherches conjointes, participer à des conférences, publier des résultats de recherche et d'autres activités liées à la recherche. Les parties comprennent et conviennent

que certains commanditaires de recherche peuvent limiter la participation à des projets de recherche spécifiques dans le pays d'accueil. Les parties comprennent et acceptent également d'obtenir toutes les approbations institutionnelles et autres nécessaires avant de mener des activités de recherche et de se conformer à toutes les politiques et procédures régissant ces activités.

Si les étudiants en échange participent à la recherche financée par un sponsor, les parties conviennent que ces activités de recherche respecteront les termes de l'accord de parrainage. Si les étudiants en échange reçoivent d'un sponsor tiers des informations confidentielles à des fins de recherche qui ont été fournies en vertu d'un accord de non divulgation ou d'un accord de confidentialité, les parties conviennent que les étudiants en échange seront liés par la confidentialité et les conditions de non - divulgation de cet accord.

Les étudiants s'engagent à divulguer toute propriété intellectuelle développée à la suite d'une recherche commune à la fois à l'établissement d'accueil et à l'établissement d'origine à moins que cette divulgation soit illégale en vertu de la loi du pays de l'institution d'accueil. Si une propriété intellectuelle de valeur est créée à la suite d'une recherche conjointe, les droits de cette propriété intellectuelle doivent être déterminés conformément à la loi de l'inventeur ou de paternité du pays dans lequel la recherche a eu lieu et aux politiques de l'institution d'accueil. Les parties conviennent que l'institution du pays d'accueil évaluera la propriété intellectuelle, en consultation avec l'autre partie, afin de déterminer si le brevet officiel, le droit d'auteur, ou toute autre protection est souhaitable.

14. Politique des pays en matière de voyage

La politique de l'État de Géorgie en matière de voyages régit les déplacements internationaux des étudiants, des professeurs et des membres du personnel de l'Etat de Géorgie et peut affecter la capacité de Georgia State à participer au Programme. Les voyages doivent être approuvés par des administrateurs spécifiés de l'État de Géorgie.

15. Modification, résiliation, renouvellement de l'entente

Le présent accord peut être modifié, révisé ou renouvelé, mais seulement par consentement mutuel des parties par écrit. L'une ou l'autre des parties peut résilier la présente convention par un avis écrit soumis au moins 90 jours avant le prochain semestre universitaire. La résiliation n'affectera pas les étudiants en place ou admis dans le programme d'échange. À moins qu'il ne soit renouvelé par consentement mutuel écrit, le présent accord se terminera à la fin de la période ou de l'année universitaire spécifiée (tel que défini à la section 2 ci-dessus). La version en anglais fait foi.

16. Principaux contacts / directeurs de programme

Les principaux contacts / directeurs de programme s'assureront que les termes de

cet accord seront exécutés. Ils seront les personnes-ressource dans chaque établissement, veilleront à ce que les approbations nécessaires soient obtenues et exerceront un contrôle administratif sur le programme.

Les principaux contacts pour les parties à cet accord sont les suivants :

Pour la Georgia State University

Pour l'Université Savoie Mont Blanc

Nom: Kimberly Lawrence
Titre: Program Manager
Département: Robinson College of Business
Adresse: 35 Broad St., Suite 703 Atlanta, GA, 30318
Phone: 1-404-413-7144
Fax: 1-404-413-7162
Email: Klawrence11@gsu.edu


Nom: Gianmarco Gallotta
Titre: International Relations Officer
Département: IAE Savoie Mont Blanc
Adresse: 1 Route de Saint Cassin BP1104 73011 Chambéry Cedex
Phone: 33(0)479758538
Fax: 33(0)479738453
Email: International-chy.iae@univ-smb.fr

PAR CONSÉQUENT, les parties à la présente entente signifient qu'elles acceptent les modalités et les conditions contenues dans les présentes en signant ci-dessous.

Conseil d'administration du système universitaire de Géorgie par et au nom de l'Université d'État de Géorgie et de son collègue d'affaires J. Mack Robinson

Université Savoie Mont Blanc

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président du Conseil d'Administration

Par : 
Dr Richard Phillips
Doyen


Thierry VILLEMEN
Par : _____
Professeur Denis Varaschin
Président

Date : January 15, 2019

Date : 15 NOV. 2018